



**INSTITUT DU BIEN-ÊTRE SOCIAL
ET DE RECHERCHES
(IBESR)**

IBESR/DG/04/22-23/#

No.

AVIS

La Direction Générale de l'Institut du Bien-Etre Social et de Recherches (IBESR) informe les partenaires de la Protection en général et les Responsables des Maisons d'Enfants en particulier qu'à partir de cette note, les déplacements d'enfants de leur lieu d'accueil vers d'autres espaces doivent être autorisés par l'IBESR ou l'institution régulatrice.

Dans ce contexte d'insécurité généralisée et de turbulence de toutes sortes, la vigilance doit être impérative pour réduire au maximum les risques d'aggravation de la vulnérabilité de ces pupilles.

Aussi, la Direction Générale de l'Institut du Bien-Etre Social recommanderait-t-elle de privilégier dans cette démarche les alternatives de Réunification Familiale et de Famille d'Accueil et qui ont toujours bénéficié de l'accompagnement et du support technique de l'Institution.

Fait à Port-au-Prince, le 4 avril 2023


Arielle Jeanty VILLEDROUIN
Directeur Général

